

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 29 avril 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u>: GARIN Jacqueline (DT)

Saint Jean d'Aulps: COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse

La Côte d'Arbroz: MUFFAT Sophie

Montriond: LAGRANGE Georges et PEERSMAN André

<u>Le Biot</u>: TOURNIER Henri-Victor (DT)

La BaumeCOFFY Serge (DT)La ForclazGALLAY Gilbert (DT)SeytrouxMORAND Jean- Claude (DT)Essert-RomandGAYDON Christelle (DT)

Morzine: BERGER Gérard, PHIIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène,

RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth

<u>Les Gets</u>: MUTILLOD Christophe <u>Reyvroz</u>: LOMBARD Gérald (DT)

Vailly :TRABICHET Yannick et GURLIAT RomainLullin :DEGENEVE Alain et BOUVIER Rachel

Bellevaux: VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote:

VERNAY Franck (DS Le Biot) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

GOINE Nathalie (Les Gets), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand) et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Délégués absents:

POLLIEN Frédéric (DT La Baume), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Procurations:

ANTHONIOZ Henri à MUTILLOD Christophe

Autres personnes présentes:

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la démission de Georges BAUD de son poste de conseiller communautaire. Elle précise que, conformément à la législation en vigueur, celui-ci est remplacé automatiquement par Henri ANTHONIOZ.

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 15 avril :

- 16 avril : Évaluation Leader à Thonon

- 17 avril : Bureau du SIAC à Thonon

- 17 avril : Salon Créacimes (CLD) au Biot

- 17 avril : CA du collège Henri-Corbet

- 22 avril : AG Mission Locale à Thonon

- 25 avril : Rencontre Maires/Présidents avec le Préfet à Annecy

- 25 avril : Bureau CLD à Thonon

Jacqueline GARIN souligne que l'urbanisme a été abordé lors de la rencontre avec le Préfet et que les dispositions de la loi ALUR viennent confirmer le désengagement de l'État en matière d'instruction des actes du droit des sols pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, et ce à compter du 1^{er} juillet 2015.

2- Institutions et vie politique

2.1 Délégations de compétences à la Présidente

Stéphane PUGIN-BRON souligne la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer certaines de ses compétences à la Présidente afin de faciliter le fonctionnement quotidien de la communauté de communes. Il propose de lui déléguer les attributions suivantes :

- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 2 ans
- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- la création, la modification et la suppression des régies comptables,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- le soin d'intenter au nom de l'EPCI les actions en justice ou de défendre l'EPCI dans les actions intentées contre elles,
 - la souscription de lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 euros,
 - le renouvellement de l'adhésion aux associations dont l'EPCI est membre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer à la Présidente les attributions listées ci-dessus.

2.2 Composition des commissions de travail

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il a récemment envoyé à l'ensemble des communes la liste des commissions pour que chaque commune désigne 1 ou 2 conseillers par commission (voirie, sentiers, culture et patrimoine, petite enfance, transport, déchets, saisonniers, équipements sportifs, économie). Il souligne que des premières réunions sont déjà programmées :

- Mobilité Haut-Chablais : le 14 mai à 9h

- Voirie: le 14 mai à 18h

- Petite enfance : le 20 ou le 22 mai à 14h

- Équipements sportifs : le 13 juin à 14h

Christophe MUTILLOD rappelle qu'il serait intéressant, pour constituer ces commissions, d'avoir la liste de l'ensemble des conseillers municipaux des 15 communes avec la profession de chacun.

Gilbert PEILLEX souligne que la commission Sentiers devrait selon lui se réunir tous les mois et 1/2. Stéphane PUGIN-BRON propose de voir avec la responsable pour caler une première date vers la mi-juin.

2.3 Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

2.3.1 Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

2.3.1.1 Comité Syndical

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner, parmi ses 30 conseillers titulaires, 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants au Comité Syndical du SIAC, sachant que la prochaine réunion aura lieu le lundi 26 mai 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour le Comité Syndical du SIAC :

délégués titulaires :

- Jacqueline GARIN
- Sophie MUFFAT
- o André PEERSMAN
- Yannick TRABICHET
- Henri-Victor TOURNIER
- Christophe MUTILLOD
- Gérard BERGER
- Gérald LOMBARD
- Jean-Claude MORAND
- Gilbert GALLAY
- Patrick COTTET-DUMOULIN
- Hélène RICHARD
- o Jean-Louis VUAGNOUX
- Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
- Rachel BOUVIER
- Gilbert PEILLEX
- Henri ANTHONIOZ

délégués suppléants :

- o Marie-Thérèse CHARNAVEL
- Serge COFFY
- Romain GURLIAT
- Alain DEGENEVE
- Anne CORNIER-PASQUIER
- Sophie BOIRE-VARLET
- Martine PHILIPP

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner, parmi ses 17 délégués titulaires au Comité Syndical du SIAC, 10 membres au Comité de Pilotage du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Chablais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Comité de Pilotage CDDRA :

- Jacqueline GARIN
- Christophe MUTILLOD
- André PEERSMAN
- Yannick TRABICHET
- Gilbert GALLAY
- Henri-Victor TOURNIER
- Hélène RICHARD
- Sophie MUFFAT
- Patrick COTTET-DUMOULIN
- Rachel BOUVIER

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit également désigner, parmi ses 17 délégués titulaires au Comité Syndical du SIAC, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour le Comité de programmation Leader.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour le Comité de programmation Leader :

- délégués titulaires :
 - o Jacqueline GARIN
 - André PEERSMAN
 - Yannick TRABICHET
- délégués suppléants :
 - Christophe MUTILLOD
 - Sophie MUFFAT
 - Henri-Victor TOURNIER

2.3.1.2 Commissions

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du Conseil Communautaire à désigner 3 ou 4 membres pour chacune des 5 commissions du SIAC qui se réuniront prochainement :

Urbanisme / habitat / services
 Mobilité et transport
 Économie / emploi / formation
 Tourisme
 Environnement / agriculture / forêt
 le 5 juin à 16h
 le 27 mai à 14h
 le 27 mai à 16h
 le 5 juin à 16h

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants aux commissions du SIAC :

- commission Urbanisme / habitat / services :
 - Gérard BERGER
 - Gérald LOMBARD
 - Rachel BOUVIER
 - o André PEERSMAN
 - Sophie BOIRE-VARLET
- commission Mobilité et transport :
 - Sophie MUFFAT
 - Yannick TRABICHET
 - o Marie-Thérèse CHARNAVEL
- commission Économie / Emploi / Formation :
 - Christophe MUTILLOD
 - Martine PHILIPP
- commission Tourisme :
 - Anne CORNIER-PASQUIER
 - Gilbert PEILLEX
 - Christophe MUTILLOD
 - Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
- commission Environnement / Agriculture / Forêt :
 - Henri-Victor TOURNIER
 - Patrick COTTET-DUMOULIN
 - Hélène RICHARD
 - Sophie MUFFAT

2.3.1.3 Comité de rivière des Dranses et de l'Est Lémanique

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit enfin désigner un représentant au Comité de Rivière des Dranses et de l'Est Lémanique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne André PEERSMAN.

2.3.2 Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner 3 délégués au Comité Syndical du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, sachant que la prochaine réunion aura lieu le lundi 12 mai 2014 à 17h.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Comité Syndical du STOC :

- Jean-Claude MORAND
- Jean-Louis VUAGNOUX
- Jacqueline GARIN

2.3.3 Chablais Léman Développement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner 3 représentants de la CCHC au Conseil d'Administration de Chablais Léman Développement, sachant que les premières réunions auront lieu le 14 mai 2014 à 17h (étude prospective) et 18h (Conseil d'Administration).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Conseil d'Administration de Chablais Léman Développement :

- Christophe MUTILLOD
- Martine PHILIPP
- Jacqueline GARIN

2.3.4 Mission Locale Jeunes du Chablais

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner 2 représentants de la CCHC au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes du Chablais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes du Chablais :

- Sophie MUFFAT
- Martine PHILIPP

2.3.5 HALPADES

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner un représentant à la commission d'attribution d'HALPADES (voix consultative).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Marie-Thérèse CHARNAVEL.

2.3.6 Comité National d'Action Sociale

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner un délégué des élus et un délégué des agents au Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Gilbert PEILLEX (délégué des élus) et Ghislaine MARULLAZ (délégué des agents).

2.3.7 EHPAD du Haut-Chablais

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Conseil d'Administration de l'EHPAD du Haut-Chablais :

- délégués titulaires :
 - o Martine PHILIPP
 - André PEERSMAN
 - Patrick COTTET-DUMOULIN
 - o Sophie MUFFAT

• délégués suppléants :

- Rachel BOUVIER
- o Jacqueline GARIN
- o Serge COFFY
- Gilbert GALLAY

2.3.8 Natura 2000

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner des représentants au comité de pilotage Natura 2000.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- pour le plateau de Loex :
 - Henri ANTHONIOZ
- pour le Haut-Giffre :
 - Gérard BERGER
- pour le Roc d'Enfer :
 - Patrick COTTET-DUMOULIN
 - Régis PASQUIER
 - Henri-Victor TOURNIER

2.3.9 Collège Henri CORBET

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner un représentant au conseil d'administration du collège Henri Corbet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne André PEERSMAN.

3- Marchés publics

3.1 Proposition de fonctionnement pour la passation et l'attribution de marchés publics

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire d'une proposition de fonctionnement pour la passation et l'attribution de marché publics en fonction de leur montant.

Marchés publics de moins de 15 000 euros HT

- Aucune formalité imposée par le Code des Marchés Publics
- Passation, signature et exécution du marché par la Présidente ou par le Vice-président concerné

Marchés publics entre 15 000 euros HT et 89 999 euros HT

- Procédure adaptée à l'objet du marché
- Publicité sur www.mp74.fr (délai minimum conseillé : 15 j)
- Analyse des offres par le bureau ou la commission concernée
- Par délégation, passation, signature et exécution du marché par la Présidente
- Information a posteriori du Conseil Communautaire

Marchés publics entre 90 000 euros HT et 206 999 euros HT

- Procédure adaptée à l'objet du marché
- Publicité sur www.mp74.fr et sur un journal d'annonces légales (délai minimum conseillé : 15 j)
- Analyse des offres par le bureau ou la commission concernée
- Par délégation, passation, signature et exécution du marché par la Présidente
- Information a posteriori du Conseil Communautaire

Marchés publics de travaux entre 207 000 euros HT et 5 185 999 euros HT

- Procédure adaptée à l'objet du marché
- Publicité sur <u>www.mp74.fr</u> et sur un journal d'annonces légales (délai minimum conseillé : 15 j)
- Analyse des offres par le bureau ou la commission concernée
- Attribution du marché par le Conseil Communautaire
- Information a posteriori du Conseil Communautaire
- Transmission au contrôle de légalité avant notification

<u>Marchés publics de fournitures et de services à partir de 207 000 euros HT et marchés publics de travaux à partir de 5 186 000 euros HT</u>

- Procédure formalisée (appel d'offres, marché négocié...)
- Publicité sur <u>www.mp74.fr</u>, au BOAMP et au JOUE (délais minimaux en fonction de la procédure)
- Analyse des offres et attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres
- Signature du marché par le Présidente après délibération du Conseil Communautaire
- Transmission au contrôle de légalité avant notification

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer à la Présidente la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée d'un montant inférieur à 207 000 euros HT.

3.2 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les membres de la CAO dans les conditions suivantes :

- Présidente :
 - *Madame Jacqueline GARIN*;
- Membres Titulaires :
 - Madame Yannick TRABICHET
 - Monsieur Christophe MUTILLOD
 - Monsieur Lucien RASTELLO
- Membres Suppléants :
 - Premier: Monsieur Jean-Claude MORAND
 - o Deuxième : Monsieur Gérald LOMBARD
 - o Troisième: Monsieur Alain DEGENEVE

3.3 Attribution de marchés publics à procédure adaptée

3.3.1 Création d'un office de réchauffage dans la crèche de La Baume

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 18 mars 2014 pour la création d'un office de réchauffage dans la crèche de La Baume. Il les invite à attribuer les lots du marché conformément à la proposition du maître d'œuvre :

Lot	Estimation HT maître d'œuvre	Entreprise mieux disante	Offre mieux disante HT
1 Terrassement Maçonnerie	16 300 €	Bati-Chablais	31 423,73 €
2 Charpente Couverture	12 800 €	Charpente du Gavot	14 209,40 €
3 Menuiserie	4 400 €	Confortbois	14 600,00 €
4 Cloisons	7 700 €	Bonglet	5 903,00 €
5 Carrelage Faïence	8 100 €	Carreaux Européens	5 605,10 €
6 Serrurerie		Pierre Perrin	2 926,25 €
7 Peinture	4 000 €	Bonglet	2 604,72 €
8 Plomberie	3 200 €	Mokrani	5 345,00 €
9 Electricité	3 500 €	Stech	4 890,00 €
Total	60 000 € (hors serrurerie)		87 507,20 €

Gérard BERGER estime que le lot n° 1 devrait être déclaré infructueux compte tenu de l'écart avec l'estimation du maître d'œuvre et de l'absence d'offre concurrente.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le problème ne vient pas des offres mais plutôt des estimations faites par le maître d'œuvre (Vagnon – Forel) qui vraisemblablement ne correspondent pas à la réalité du projet. Par ailleurs, déclarer certains lots infructueux est tout à fait possible mais empêcherait la réalisation des travaux nécessaires à la réouverture de la crèche en août.

Christophe MUTILLOD rappelle que le montant du forfait de rémunération fixé dans le contrat de maîtrise d'œuvre est exorbitant et estime qu'il faudrait voir si des pénalités pourraient être appliquées compte tenu du dépassement de l'enveloppe des travaux, ou en tout cas ne pas actualiser le forfait en conséquence.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre a été passé par la commune de La Baume avant le transfert de compétence. Il souligne que le dépassement de l'enveloppe, bien que problématique, sera compensé par la non consommation à court terme des crédits prévus sur le BP 2014 pour la crèche de Vailly.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots dans les conditions présentées ci-dessus.

3.3.2 Fourniture de matériaux de voirie

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 10 avril 2014 pour la fourniture de matériaux de voirie. Il propose d'attribuer les lots du marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : fourniture de graviers lavés
 - o 2 candidats:
 - Bochaton Frères : 21 à 24 € HT la tonne (22 euros en 2013)
 - SMAG(Voreppe): $31,50 \text{ à } 34,50 \in \text{HT la tonne}$
 - Proposition : retenir l'offre de Bochaton Frères sous réserve de la transmission des caractéristiques techniques des granulats qu'il propose
- Lot n° 2 : fourniture d'émulsion de bitume
 - o 1 candidat:
 - COLAS: 615 € HT la tonne (593 euros en 2013)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots dans les conditions présentées ci-dessus.

3.3.3 Réparations courantes d'ouvrages d'art

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 9 avril 2014 pour les réparations courantes d'ouvrages d'art sur les routes de la CCHC. Il propose d'attribuer ce marché dans les conditions suivantes :

• 3 candidats:

LOCATELLI (EUROVIA): 214 894,00 euros HT
 TP 2000: 231 116,00 euros HT
 Alpes Ouvrages: 289 498,19 euros HT

• Proposition : retenir l'offre de LOCATELLI

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots dans les conditions présentées ci-dessus.

4- Transport

4.1 Transport scolaire

Béatrice TAVERNIER présente aux membres du Conseil Communautaire le fonctionnement du transport scolaire sur le Haut-Chablais.

4.1.1 Présentation

Selon la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), pour leur organisation, en dehors des PTU (Périmètre de Transport Urbain) les transports scolaires sont de la responsabilité des Départements (AO1 – Autorité Organisatrice de 1er rang).

En Haute-Savoie en plus de les organiser, le Conseil Général finance les transports scolaires des élèves, du CP à la terminale dont le domicile est à + 3 km de leur établissement scolaire. L'organisation sur le terrain est déléguée à des Autorités Organisatrices de second rang (AO2), la CCHC est AO2 sur son territoire.

4.1.2 Organisation générale des transports

Il existe deux modèles juridiques d'organisation des transports, pour lesquels les prises en charge sont totalement différentes : les lignes régulières et les circuits spéciaux.

• Sur ligne régulière :

- o Inscription sur les lignes interurbaines du Département ou leurs adaptations scolaires,
- Oélégation de service public sur 7 ans par le Conseil Général, le renouvellement des délégations est en cours pour toute la Haute-Savoie, les attributions auront lieu en juillet 2014,
- Sauf exception, concerne les élèves à partir du collège,
- Le Département paye aux transporteurs une place aller/retour par jour de classe et par élève,
- Concerne une majorité des cars des collèges Henri Corbet (sauf 1) et Notre Dame (sauf 2), et les dessertes des collèges et lycées de Thonon, Cluses, Evian, St Jeoire, Margencel,...
- Il est possible de n'inscrire qu'un élève sur une ligne.

• Sur circuits spéciaux :

- Ces circuits sont dédiés aux primaires, aux secteurs trop éloignés de la ligne régulière, aux correspondances.
- A la rentrée, la mise en service est conditionnée par la présence de 4 enfants subventionnables (minimum) = d'âge primaire et domiciliés à + de 3 km de leur établissement scolaire ou du point d'arrêt le + proche.
- Juridiquement, ce sont des marchés publics à bons de commandes d'un an renouvelables 3 fois, préparés, ouverts et jugés par le Conseil Général et signés par l'AO2.
- L'AO2 a la possibilité de complèter les véhicules jusqu'à la limite de capacité, un changement de capacité dû à la présence d'enfants non subventionnés est à la charge de l'AO2.
- Le tarif est calculé au véhicule et au kilomètre, non à la place.
- Il existe 3 capacités différentes :
 - VL de 1 à 8 places
 - Minibus de 9 à 19 places
 - Autocar 20 places et +.
- Les circuits réalisés en régie par les communes sont classés parmi les circuits spéciaux.
- Leur subvention est calculée sous la forme de ratio des élèves subventionnables par rapport au total des élèves transportés. Les ramassages du midi et des élèves de maternelle ne sont pas subventionnés.
- L'AO2 émet les bons de commandes et règle les factures.

4.1.3 Rôle de l'AO2

- L'AO2 assure la gestion et la surveillance des différents transports scolaires sur son secteur, elle a en charge :
 - Les inscriptions,
 - La discipline,
 - La gestion des flux,
 - L'information des usagers,
 - L'organisation des circuits : plans de transports, arrêts et coupures de routes,
 - o L'émission des bons de commandes, le paiement des factures,
 - La qualité des services,
 - La liaison avec les établissements scolaires
 - o L'organisation d'exercices de sécurité.
- L'AO2 est rémunérée pour ces services par les frais d'inscriptions qu'elle facture aux usagers.
- Une AO2 peut choisir de transporter au delà des règles du Conseil Général et financer ces services supplémentaires.
- Les statuts de la CCHC ne prévoient le financement d'aucun circuit ou élève non subventionné.
- Des élèves non subventionnés sont néanmoins transportés et leur coût est refacturé aux communes de résidence.

4.1.4 Circuits existants sur notre territoire

- Primaires et maternelles :
 - Bellevaux : 3 circuits (La Chêvrerie, Hirmentaz et Sur les Monts) à destination des écoles publiques et privées de la commune, 2 par transporteurs et une régie non subventionnée, 67 élèves.
 - o Lullin : 1 circuit en régie non subventionné
 - o Vailly: 1 circuit en régie, non subventionné
 - o Morzine: 1 circuit par transporteur, 7 élèves
 - La Baume : un circuit qui dessert l'école primaire de secteur : St Jean d'Aulps, par transporteur avec une participation communale, 8 élèves.
 - La Côte d'Arbroz Essert Romand : un circuit double sens pour la desserte des 2 sites du R.P.I. en régie, partiellement subventionné, 24 élèves.
 - o La Forclaz : un circuit en régie, non subventionné 14 élèves.
 - La Vernaz : un circuit en régie, partiellement subventionné, 10 élèves.
 - Le Biot : un circuit par transporteur avec une participation communale, 29 élèves.
- Collèges de secteur (Notre Dame, Henri Corbet et Champagne)
 - Ils sont desservis par des adaptations scolaires de lignes régulières et des circuits spéciaux. 555 élèves transportés.
 - Des circuits avec correspondances existent également pour rabattre les secteurs éloignés vers la ligne régulière (3 à Morzine pour 17 élèves).
- Autres collèges et lycées
 - Des élèves fréquentant des établissements scolaires à Thonon, Cluses, St Jeoire, Evian, Margencel, ... sont inscrits, sur les lignes régulières, pour le transport scolaire journalier. 117 élèves transportés.

4.1.5 Règlement intérieur CCHC

Béatrice TAVERNIER souligne qu'un nouveau règlement intérieur des transports de la C.C. du Haut-Chablais doit être approuvé, sachant que le projet qui a été proposé et transmis aux communes reprend et harmonise les règlements intérieurs de la C.C. Vallée d'Aulps et du S.I. du Haut-Chablais.

Ce règlement fixe :

- Les critères d'éligibilité au transport scolaire,
- La procédure d'inscription,
- La participation financière des parents,
- Les inscriptions tardives,
- La discipline et les sanctions,
- Les conditions particulières concernant les élèves de maternelle.

Ajouts suite à discussion :

- interdiction d'utiliser des cigarettes électroniques dans les cars,
- en cas d'absence du représentant légal, le conducteur doit contacter le Maire de la commune afin que ses services prennent en charge l'enfant, et, à défaut, le conduire à la gendarmerie la plus proche.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur joint en annexe.

4.1.6 Tarifs transports 2014-2015

Béatrice TAVERNIER rappelle que les tarifs de la CCVA et du SIHC étaient différents et propose, pour l'année 2014-2015, de fixer les tarifs suivants :

Tarifs	Nombre enfants	CCVA	SIHC	Proposition
	1	50	50	60
Collège de secteur	2	80	100	100
	3 et +	110	150	120
Autres établissements secondaires	1	70	50	60
	2	50	50	100
	3 et +	50	50	120
Ecoles primaires et maternelles		0	50	25

Après discussion, la majorité des élus souhaiterait fixer à 55 euros le tarif pour un enfant au collège et à 20 euros le tarif pour un enfant en école maternelle ou primaire.

Pour que les plans de transport puissent être établis au mois d'août, il est indispensable que les dossiers d'inscriptions soient retournés avant le 30 juin.

Afin de limiter les inscriptions tardives, qui peuvent avoir un impact important sur l'organisation des circuits, un tarif majoré des frais d'inscriptions est appliqué (hors déménagement ou changement de situation).

Il était de:

- 20,00 € au SIHC,
- 30,00 € à la CCVA.

Béatrice TAVERNIER propose de fixer ce tarif à 30,00 € pour l'année 2014-2015.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année scolaire 2014-2015, les tarifs suivants :

Pour les élèves à destination des établissements secondaires :

1 enfant : 55 euros
 2 enfants : 100 euros
 3 enfants et plus : 120 euros

• Pour les élèves à destination des écoles maternelles et primaires

1 enfant : 20 euros
2 enfants : 40 euros
3 enfants et plus : 60 euros
Frais de retard : 30 euros
Édition de cartes supplémentaires : 5 euros

4.2 Passation d'une convention de servitude pour les escalators des Alpages à Avoriaz

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente depuis le 1er janvier 2014 concernant la gestion de plusieurs ascenseurs et escalators publics implantés principalement sur Avoriaz. Il rappelle qu'une délibération a déjà été prise pour autoriser la Présidente à signer

des conventions de servitude pour les ascenseurs et coursives du Snow, du Sassanka et du Multivacances à Avoriaz. Il fait part de la nécessité de redélibérer afin de faire de même pour les escalators des Alpages.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer cette nouvelle convention de servitude.

5- Questions diverses

5.1 Cabinet médical de Montriond

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une convention d'occupation précaire est actuellement en cours avec la société Gros Holding Immobilier pour la location du cabinet médical de Montriond, convention dont le terme est fixé au 30 juin 2014. Compte tenu de l'état d'avancement des travaux de construction de la maison de santé, il propose de passer un avenant à cette convention afin de la proroger jusqu'au 31 octobre 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant à la convention d'occupation précaire afin de la proroger jusqu'au 31 octobre 2014.

5.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs suivants :

Désignation	PV TTC			
PRODUITS BOUTIQUE				
Plumes à bille	2,80 €			
Magnet rectangulaire	4,00 €			
Magnet rond	3,00 €			
Porte clef rectangulaire	3,00 €			
Porte clef panoramique	3,50 €			
Dé à coudre de collection	4,50 €			
MANIFESTATIONS ÉTÉ 2014				
Entrée concert / Ciné-concert	8,00 € (gratuit pour les moins de 10 ans)			
Soirée cabaret (musique et chansons / dîner sur l'herbe)	4,00 € (gratuit pour les – de 10 ans et cartes à l'année)			

5.3 Réforme des rythmes scolaires

Christelle GAYDON, Maire d'Essert-Romand, fait part aux membres du Conseil Communautaire du choix des élus d'Essert-Romand et de La Côte d'Arbroz de boycotter l'application des nouveaux rythmes scolaires et invite les autres communes de la CCHC à faire de même. Elle met en avant l'absence totale de lisibilité de la réforme proposée.

Après débat et discussion, la majorité des élus présents souhaiterait qu'un courrier commun soit signé par la Présidente et par chacun des Maires de 15 communes, et adressé au recteur d'Académie afin de lui faire part de la position soutenue par les communes du Haut-Chablais face à une réforme qui n'est plus lisible pour personne (voir courrier ci-joint).

La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 mai 2014 à 18h30.

Le Biot, le 5 mai 2014 La Présidente